

Département de l'Indre

Délibération du Conseil Municipal

Commune du Poinçonnet

Séance du 8 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le deux février deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1^{er} Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie - BARON Bernard - BECKER Bernadette - BLIGAND Daniel - BRISSON Roland - CAGNATO Frédéric - CAILLAUT Sébastien - CHAUMETTE Baptiste - CHAUVAT Mayline - CHENOT Laurence - DELALANDE Elisabeth - DESAIX Ludovic - DUPRÉ-SÉGOT Danielle - DUTREILH Marie-Claude - FORT Jean-Michel - FOUCHET Mathilde - GLOMOT Pascal - LEGRESY Valérie - PAILLIER Sophie - PALLEAU Bruno - PENNEROUX Sylvie - PILLE Pascal - TRISTANT Patrick - VIGNAU Olivier

Absents excusés avec pouvoirs : LAINE Nicolas (procuration à Valérie LEGRESY) - RIPART Christine (procuration à Bernard BARON) - VARVOU Nathalie (procuration à Roland BRISSON)

Absents : PASQUIER Daniel - ROUSSEAU Dominique

Secrétaire de Séance : Pascal PILLE

Présents : 24

Absents : 2

Pouvoirs : 3

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

N°2024-02-02 FINANCES-BUDGET : Approbation du Compte de Gestion établi par M. le Comptable Public

(Dossier passé en Commission des Finances le 5 février 2024)

Rapporteur : M. Bruno PALLEAU, Adjoint aux Finances - Affaires générales - Sécurité

Vu la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Comptable Public. Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Pascal PILLE

Danielle DUPRÉ-SÉGOT